

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-043 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mercredi 26 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 19 mars 2025 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA (*jusqu'à la délibération n°2025-052*), Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Liliane FALCON), Lionel MANOS (à Josiane CANARD), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Patrice MARTIN), Emilie CHARMET (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : Reprise des résultats 2024 – Budget annexe « Aménagement Zones Economiques » 2025

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mars 2025 ;

VU les résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte financier unique au 31 décembre 2024 ;

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1	-	1 757 787,07		518 511,81	-	2 276 298,88
Opérations de l'exercice	10 829 986,46	11 187 003,93	11 277 966,62	11 285 660,89	22 107 953,08	22 472 664,82
TOTAUX	10 829 986,46	12 944 791,00	11 277 966,62	11 804 172,70	22 107 953,08	24 748 963,70
Résultats de clôture	-	2 114 804,54		526 206,08	-	2 641 010,62
Restes à réaliser	-	-			-	-
TOTAUX CUMULES	-	2 114 804,54	-	526 206,08	-	2 641 010,62
<i>Résultats définitifs</i>	<i>-</i>	<i>2 114 804,54</i>	<i>-</i>	<i>526 206,08</i>	<i>-</i>	<i>2 641 010,62</i>

.../...

Inscriptions budget N+1 :

Imputation comptable	investissement	fonctionnement
D001	-	
R001	2 114 804,54	
D reports	-	
R reports	-	
1068	-	
R002		526 206,08

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, et comme indiqué dans le tableau :

- DECIDE de maintenir l'excédent d'investissement qui s'élève à 2 114 804,54 €.
- DECIDE de maintenir l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 526 206,08 €.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} avril 2025
Publiée le 03 AVR. 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

